

## NOTE DE PRESSE

**Tirage au sort de la deuxième Assemblée  
citoyenne du Conseil départemental  
de la Haute-Garonne**



*Lundi 15 septembre 2025 – Pavillon République  
Hôtel du Département*

## La deuxième Assemblée citoyenne du Département

Le Conseil départemental a voté le renouvellement de l'Assemblée citoyenne le 29 janvier 2025, permettant à de nouveaux membres de candidater et de poursuivre la démarche de cette instance consultative unique de réflexion et d'échanges, ouverte à toutes les Haut-Garonnaises et tous les Haut-Garonnais. Elle constitue une force de propositions pour le Conseil départemental afin de mettre en place des dispositifs de développement concertés sur le territoire de la Haute-Garonne.

Suite à la clôture de la première Assemblée citoyenne, une période d'évaluation a permis de déterminer de nouveaux critères de fonctionnement pour cette instance citoyenne.

Pour plus d'efficacité dans les travaux, le nombre de membres a été réduit à 108 (au lieu de 162) et la durée revue à 18 mois (au lieu de 2 ans), garantissant la même représentativité dans le département.

Des groupes de travail thématiques seront constitués, et leurs travaux seront débattus par la suite en réunions plénières, 4 samedis par an.

Eclectic expérience, prestataire spécialisé dans les actions de démocratie participative, accompagne le Conseil départemental pour l'installation, l'animation des séances de travail et le fonctionnement de l'Assemblée citoyenne.

## 1<sup>er</sup> mars 2025 – 1<sup>er</sup> septembre 2025 : six mois de mobilisation dans tout le département

### 1 059 CANDIDATURES RECUEILLIES

Pendant 6 mois, les élus départementaux se sont déplacés dans tout le département, aux côtés de membres de la première Assemblée citoyenne, afin d'encourager les habitantes et les habitants à candidater. Cette campagne de mobilisation s'est déployée sur les marchés haut-garonnais, dans les établissements départementaux recevant du public ainsi que lors des événements et manifestations organisés par la collectivité et ses partenaires.

Toutes les citoyennes et tous les citoyens de plus de 18 ans, domiciliés en Haute-Garonne, exceptés les élus titulaires d'un mandat électif et les agents territoriaux du Conseil départemental de la Haute-Garonne, étaient invités à candidater. Les membres de la première Assemblée citoyenne ne sont également pas éligibles.

Cette campagne de mobilisation a permis de réunir **1 059 candidatures au 1<sup>er</sup> septembre 2025.**

- **50 actions menées sur l'ensemble du département** : événements de proximité, manifestations socio-culturelles, rendez-vous locaux dans les communes de moins de 1 000 habitants
- **dont 19 marchés de plein vent** (en journée et en nocturne)

## Un tirage au sort numérique

15 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil départemental a choisi la date symbolique du **15 septembre, proclamée « Journée internationale de la démocratie »** par l'Assemblée générale des Nations Unies, pour procéder au tirage au sort de sa deuxième Assemblée citoyenne. Les candidats se sont retrouvés à l'Hôtel du Département pour un tirage au sort sous format numérique, en présence du président du Conseil départemental Sébastien Vincini, et sous contrôle d'un commissaire de justice. Les résultats ont été affichés par canton à partir de 18h30, en présence des élus cantonaux, des candidats de la deuxième Assemblée citoyenne, des membres de la première instance et des membres du comité de suivi.

Étaient également présentes Sandrine Baylac, vice-présidente en charge du Dialogue citoyen, Égalité, Jeunesse, Inès Goffre-Pedrosa, conseillère départementale déléguée au Dialogue citoyen et les conseillers départementaux.

Les 108 membres ont été désignés, avant de procéder à l'installation officielle de l'instance au cours de l'automne 2025, garantissant la parité et la représentativité de l'ensemble de la population haut-garonnaise.





*« La création de cette nouvelle Assemblée citoyenne témoigne de la réussite de la première, qui nous a offert un éclairage nouveau sur nos politiques publiques. La démarche initiée ici en Haute-Garonne reste unique en France. Le modèle que nous avons choisi est profondément démocratique, il illustre notre volonté de faire de la démocratie participative un outil vivant, concret, au service de toutes et tous. »*

*Ce tirage au sort n'est pas un simple rituel, c'est un moment solennel, car il engage celles et ceux qui seront appelés à siéger dans cette nouvelle Assemblée au nom de toutes les Haut-Garonnaises et de tous les Haut-Garonnais, au service des projets des territoires. Il n'est pas nécessaire d'être expert pour contribuer utilement au débat public, je me réjouis de travailler aux côtés de ces nouveaux membres, pour relever ensemble les défis de demain dans notre département. »*

**Sébastien Vincini, président du Conseil départemental de la Haute-Garonne**

## Le profil des candidatures de la deuxième Assemblée citoyenne du Département

La campagne de mobilisation a permis d'identifier les profils des candidats avant de déterminer les profils des futurs membres, témoignant d'une nette progression du nombre de personnes sans activité professionnelle et de jeunes entre 18 et 44 ans.

**25,21 %** cadres et professions intellectuelles supérieures

**22,57 %** retraités

**22 %** sans activité professionnelle

**14,07 %** employés

**6,8 %** professions intermédiaires

**6,14 %** artisans, commerçants, chefs d'entreprises

**1,7 %** ouvriers

**1,51 %** agriculteurs, exploitants

Un nouveau critère d'âge a été établi pour ce tirage au sort afin de renforcer la représentativité de l'ensemble de la population, tout en maintenant la parité. Pour chaque canton les candidats sont répartis ainsi :

- 1 femme de + de 45 ans / 1 homme de + de 45 ans
- 1 femme de - de 45 ans / 1 homme de - de 45 ans



## Le comité de suivi de la première Assemblée citoyenne

À la demande de la première Assemblée citoyenne, un comité de suivi formé de 12 membres (6 femmes, 6 hommes) tirés au sort le 25 janvier 2025, est chargé de suivre la mise en place des propositions dans les futures politiques publiques du Département pendant un an (mandat renouvelable).

Pendant 27 mois, entre octobre 2022 et janvier 2025, les 162 membres de cette instance participative pérenne, unique en Haute-Garonne et en France, ont remis **trois rapports de préconisations sur trois thématiques majeures pour la collectivité : la bifurcation écologique, les usages du numérique et la précarité alimentaire.**

Les objectifs de ce comité de suivi sont :

- d'assurer un suivi régulier des propositions issues du travail de l'Assemblée Citoyenne
- de faciliter l'interaction entre les citoyens, les élus et les services du Département
- de produire un état des lieux périodique sur l'avancement des propositions.



*« La première Assemblée citoyenne départementale a été une formidable expérience, un véritable laboratoire d'idées, où le bon sens a su se conjuguer à l'intérêt général. Cet outil démocratique nous prouve que l'intelligence collective n'est pas un vain mot, que rapprocher la décision politique de l'attente des citoyens est nécessaire. L'Assemblée citoyenne, tout en gardant sa liberté de parole, nous a ouvert des pistes que nous n'aurions peut-être pas explorées. »*

**Sébastien Vincini, président du Conseil départemental de la Haute-Garonne**

## Les engagements du Conseil départemental

Cette instance de concertation citoyenne, unique dans sa forme en France à l'échelle d'une collectivité, résulte d'un choix politique fort du Conseil départemental, afin d'impliquer concrètement les citoyennes et citoyens dans le débat public et de renouveler la pratique démocratique.

Le Département s'engage dans cette démarche à étudier les propositions citoyennes et à apporter des avis à l'Assemblée citoyenne sur leurs travaux. Ainsi, la nouvelle feuille de route départementale sur la bifurcation écologique, adoptée en session par les élus le 25 juin 2025, intègre des actions proposées par l'instance citoyenne suite à la remise de leur rapport. Cette feuille de route définit l'ensemble des actions et des études que le Conseil départemental de la Haute-Garonne va engager d'ici 2050 pour adapter le territoire haut-garonnais aux effets du changement climatique.

L'Assemblée Citoyenne a joué un rôle essentiel en créant un espace d'échange et de collaboration qui a bénéficié à la fois aux citoyens et aux élus. Pour les citoyens, elle a offert une opportunité unique de s'impliquer dans les décisions publiques, de faire entendre leurs voix. Pour les élus, elle a été une source précieuse d'idées, de perspectives diversifiées et d'expertise citoyenne, permettant de mieux comprendre les attentes du terrain et d'enrichir leurs décisions. En réunissant ces deux parties autour d'un dialogue constructif, l'Assemblée citoyenne a renforcé la confiance mutuelle et a démontré que la participation citoyenne pouvait être un atout majeur pour une action publique plus légitime.

*Photos : Aurélien Ferreira/CD31*

### CONTACT PRESSE :

Ariane Mélazzini-Déjean : [ariane.melazzini@cd31.fr](mailto:ariane.melazzini@cd31.fr) / 05 34 33 30 32 – 07 85 72 94 74

